

Procès verbal du Conseil municipal
du jeudi 29 septembre 2022

Le 29 septembre 2022 à 18 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de Madame Corinne GRELLET, 1^{ère} adjointe au Maire, M le Maire étant empêché.

Convocation adressée le 20/09/2022

Présents : Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX, Mme Alexandra SERDIN, Renaud de SAINT-OURS, Benoit JOING, M. Nicolas CHARIOT, M. Mathieu VALLET

Absents représentés : M. LE PREVOT a donné pouvoir à Mme C. GRELLET ; Mme Anaïs BEDEKOVIC a donné pouvoir à Mme A.SERDIN

Absents : M. Olivier MARTIN empêché, Mme C.VARACHE, M. POIDEVIN Laurent, M. Didier MAHE, M. Christian PIAT, Mme Eve JANOT,

Secrétaire de séance :

Mme Corinne GRELLET ouvre la séance en rappelant la règle du quorum :

Il s'agit du nombre de membres du conseil municipal en exercice qui doivent être présents à la séance pour que le conseil puisse délibérer valablement.

L'article L 2121-17 du CGCT prévoit que la majorité des membres en exercice doit être présente.

Il est constaté que seuls 7 membres sur 15 sont présents, en conséquence, le quorum n'est pas atteint et le conseil ne se trouve pas en nombre suffisant pour délibérer

Mme GRELLET rappelle en conséquence que le conseil municipal doit être à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, pour délibérer sans condition de quorum, conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 susvisé.

la séance est renvoyée au jeudi 6 octobre 2022 à 20 h 00.



Corinne Grellet